

Détail des catégories / valeurs / notes

Première catégorie : bâtiments intéressants

0. Remarquable

Les qualités sont reconnues unanimement et sont susceptibles de jouer un rôle dans l'identification des habitants à leur site.

1. Intérêts multiples

Moins prestigieux, mais présentant un ensemble de qualités indéniables.

2. Intérêt évident

Présentant au moins par un aspect des qualités indéniables.

3. Intérêt probable

Généralement moins élaboré mais présentant des qualités invitant à la suite d'une analyse sommaire, à la poursuite de recherches historiques ou archéologiques plus approfondies.

Deuxième catégorie : bâtiments bien intégrés au site

4. Typique

Possède des qualités d'une construction courante, sans pour autant présenter l'intérêt d'un exemple, et s'intégrant bien au site.

5. Pittoresque

Caractérise un volume altéré ou possédant un intérêt difficile à évaluer, jugé pittoresque faute de pouvoir en préciser autrement l'intérêt.

6. Neutre, banal

Ni qualités remarquables, ni défauts gênants ; dont la situation n'améliore, ni ne préjudicie le site

Troisième catégorie : bâtiments banals ou perturbants

4. Sans intérêt

Présentant de nombreux défauts, mais peu en évidence.

5. Perturbant

Nombreux défauts, inadapté au site.

6. Perturbant en évidence

Altère le site, disparition souhaitable.

Contact

Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

Rue de Tivoli 1 – 2000 Neuchâtel

+41 32 889 69 09 | OCPI@ne.ch

